

ENQUETE PUBLIQUE

DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE

POUR LA MISE EN PLACE DES PERIMETRES DE PROTECTION

ET VALANT DECLARATION DE PRELEVEMENT AU TITRE DE LA LOI SUR L'EAU

COMMUNE DE LOUDENVIELLE



Commissaire-enquêteur:

Jean Pierre Mengelle

Azereix, le 16 juillet 2018

SOMMAIRE

☑ - A - RAPPORT D'ENQUÊTE PUBLIQUE

- 1- Cadre de l'enquête
- 2- Organisation et déroulement de l'enquête
- 3- Analyse des observations
- 4- Synthèse des analyses concernant l'enquête
- 5- Annexes
- 6- Pièces jointes

CS - B - CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

- 1- Rappels sommaires
- 2- Fondements de la réflexion
- 3- Avis du commissaire enquêteur

OS - A - RAPPORT D'ENQUÊTE PUBLIQUE

1. CADRE DE L'ENQUÊTE

a- Préambule

L'eau est un bien précieux que l'être humain doit préserver de toutes ses forces. L'eau est le patrimoine commun de la Nation, donc l'affaire de tous. Eviter de la dépenser là où elle est abondante, tout mettre en œuvre pour la protéger là où elle est rare. Parler de son importance est une évidence et dans certaines contrées, non seulement elle est importante mais aussi vitale (sur le plan économique) et c'est le cas de cette localité.

Il est donc du devoir de la municipalité et des pouvoirs publics d'engager des actions visant à sa protection de pollutions éventuelles et à assurer à la population un approvisionnement régulier et d'une grande qualité.

A ce propos, le Code de la Santé Publique (Chapitre 1 : eaux potables) dans son article L. 1321-2 précise : en vue d'assurer la protection de la qualité des eaux, l'acte portant déclaration d'utilité publique des travaux de prélèvement d'eau destinée à l'alimentation des collectivités humaines, mentionné à l'article L. 215-13 du Code de l'Environnement détermine autour du point de prélèvement un périmètre de protection immédiate dont les terrains sont à acquérir en pleine propriété, un périmètre de protection rapprochée à l'intérieur duquel peuvent être interdits ou réglementés toutes sortes d'installations, travaux, activités, dépôts, ouvrages, aménagement ou occupation des sols de nature à nuire directement ou indirectement à la qualité des eaux et, le cas échéant, un périmètre de protection éloignée à l'intérieur duquel peuvent être réglementés les installations, travaux, activités, dépôts, ouvrages, aménagement ou occupation des sols et dépôts ci-dessus mentionnés.

La DUP permettra d'officialiser les périmètres de protection (obligatoires depuis la loi sur l'eau du 3 janvier 1992), validera l'autorisation de captage d'eau potable et précisera les servitudes réglementaires.

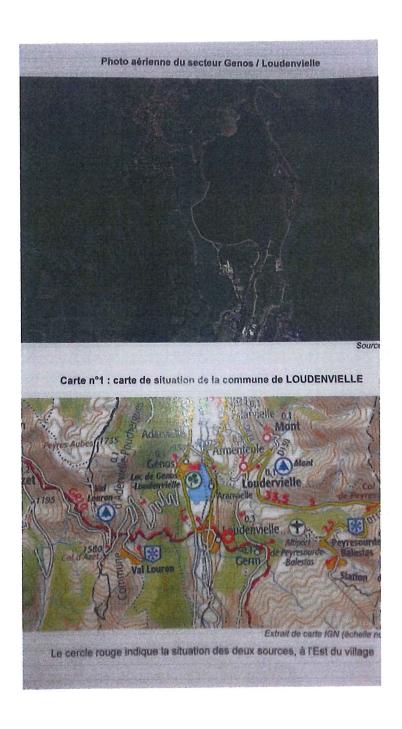
b- Situation administrative de la commune

Située dans le département des Hautes-Pyrénées, rattachée au canton de Bordères-Louron et à l'arrondissement de Bagnères de Bigorre, appartenant à la communauté de communes Aure-Louron, la commune de Loudenvielle compte une population (au dernier recensement) de 235 habitants sur un territoire de 42,65 km². Chose importante, l'activité, liée au thermalisme ajoutée à des animations aquatiques, ludiques et à un tourisme fortement développé dans la vallée, a pour conséquence une fréquentation saisonnière qui augmente la population de Loudenvielle. Cette augmentation de la population (qui s'affirme de plus en plus année après année) a pour effet une demande plus importante en eau.

La commune exploite quatre sources pour alimenter en eau potable sa population : la source de Peyrecourbe, la source de Cos (située sur la commune d'Aranvielle), les sources du Pradios et de Coumette qui sont l'objet de cette enquête.

c- Situation géographique de la commune

Son territoire s'inscrit entre 956 m d'altitude minimale et 3130 m d'altitude maximale. La Neste du Louron est le principal cours d'eau qui traverse la commune. Deux stations de ski appartiennent à son territoire.



d- Préalable à l'enquête

Le mardi 26 mars 2013, le Maire informe le Conseil Municipal que les dernières phases de la procédure administrative pour l'amélioration de l'eau potable, qui avait été mise en place par le Conseil Général et l'Agence de l'Eau et à laquelle la Commune a adhéré par délibération en date du 21 septembre 2010, doivent se poursuivre. Le Maire propose ce jour de solliciter Monsieur le Préfet pour le passage du dossier à l'Enquête Publique et la prise de l'arrêté préfectoral d'autorisation de prélèvement et de dérivation des eaux pour la consommation humaine. Le Conseil Municipal autorise le Maire à entreprendre les démarches auprès de la préfecture afin de régulariser et d'achever la procédure administrative concernant les captages de Pradios et Coumette.

Le 19 mars 2018, madame la Préfète des Hautes-Pyrénées demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet : la protection des sources de Pradios et de Coumette sur la commune de Loudenvielle.

Par décision n° E18000058/64 en date du 28 mars 2018, le Président du Tribunal Administratif de Pau a désigné Jean Pierre Mengelle en qualité de commissaire enquêteur pour mener l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

L'arrêté n° 65-2018-05-28-1 prescrit l'ouverture de l'enquête publique

Le dossier mis à l'enquête a été constitué par la Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne (CACG)



L'affichage a été effectué dès le 30 mai sur les panneaux (vérifié par le commissaire enquêteur) et pendant toute la durée de l'enquête, les affiches sont restées visibles.

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Dérivation des eaux des sources de Pradios et de Coumette
Instauration des périmètres de protection et des servitudes réglementaires
Commune de Loudenvielle

public est informé que, par arrêté préfectoral de ce jour, une enquête publique préation d'utilité publique de la dérivation des eaux des sources de Pradios et de Co ant la commune de Loudenvielle et à l'instauration des périmètres de protection es réglementaires au profit de la commune de Loudenvielle, est ouverte du jeudi 14 j di 29 juin 2018 inclus.

Foute information peut être demandée à la délégation départementale des Hautes-Pyrénce Régionale de Santé Occitanie — Centre de santé — Place Ferré — BP 1336 — 65013 (ars-oc-dd65-pgas@ars.sante.fr).

Le public pourra consulter le dossier et formuler ses observations sur le registre ouver de Loudenvielle, aux jours et heures d'ouverture des bureaux et y adresser toute correspondenn-Pierre MENGELLE, commissaire enquêteur, qui tiendra ses permanences le 2018 de 9 h à 12 h, et le vendredi 29 juin 2018 de 14 h à 17 h.

Son rapport et ses conclusions seront tenus à disposition du public pendant un an, à la mairie effecture (Pôle Environnement - Place Ch. de Gaulle - 65013 Tarbes cedex 9) et publiés sur le net des services de l'Etat, à l'adresse: www.hautes-pyrenees.gouv.fr (rubrique « consultation » - sous-rubrique « historique des enquêtes clôturées »).

En application des dispositions des articles L.311-1 à L.311-3 et R.311-1 à R.311-3 du code propriation pour cause d'utilité publique, les personnes intéressées autres que le propriéte direction pour cause d'utilité publique, les personnes intéressées autres que le propriéte direction des fermiers, les locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage qui peuvent réclamer des servitudes sont tenues de se faire connaître à l'expropriant dans un de mois, à défaut de quoi elles seront, en vertu des dispositions de l'article L. 311-3, déchues de testits à indemnité.

Tarbes, le 28 MAI 2018

Pour la Préfète et par délégation Le Secrétaire Général,

Samuel BOUJU

La publication de l'avis de l'enquête publique a été faite par une insertion dans les journaux locaux :

Les jeudis 31 mai et 14 juin pour la Semaine des Pyrénées.

Le jeudi 31 mai et le vendredi 15 juin pour la Nouvelle République des Pyrénées.

e- Objet de l'enquête

L'objet de la présente enquête publique est que le prélèvement et l'utilisation de l'eau des sources de Pradios et de Coumette, exploitées par la commune de Loudenvielle, soient autorisés et déclarés d'utilité publique par arrêté préfectoral (articles L.214-3 du Code de l'Environnement et L. 1321-7 du Code de la Santé Publique et R. 214-1 du Code de l'Environnement pour les rubriques 1.1.1.0 et 1.1.2.0), ce dernier instituant par ailleurs la mise en place des périmètres de protection règlementaires et édictant les servitudes et recommandations spécifiques qui y sont attachées.

Le programme de mise en conformité des périmètres de protection des deux sources de Pradios et Coumette sur la commune de Loudenvielle sera mis en œuvre dès la signature de l'arrêté préfectoral de déclaration publique et devra être achevé dans les meilleurs délais, si possible dans les deux ans après la signature de cet arrêté.

f- Cadre juridique

L'enquête publique est conduite en tenant compte de divers codes.

Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212-1 et L 2212-2

Le Code de l'Environnement, Titre premier du Livre II, notamment les articles I 214-3, L 215-13 et la nomenclature annexée à l'article R 214-1 des opérations soumises à autorisation ou à déclaration

Le Code de la Santé Publique notamment les articles L 1321-1 et L 1321-10 et R 1321-1 à R 1321-63

Le Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique notamment les articles L 1, L 110-1 et R 111-1 à R 112-24

Le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L 151-43, L 153-60, L 152-7, R 153-18 et R 151-51

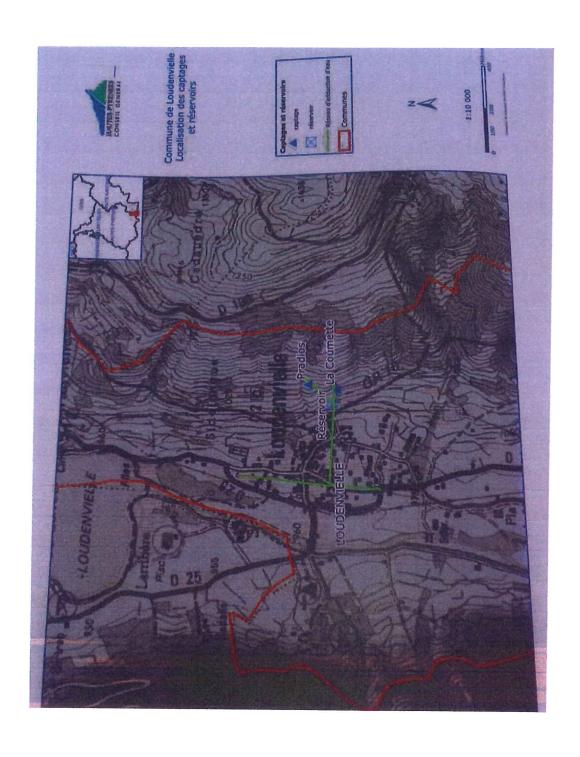
g- Situation du projet

Le projet est situé sur la commune de Loudenvielle, plus précisément dans le quartier des Monts.

La source de Pradios est située à 300 mètres à l'est du village. Elle apparaît à la cote 1070 mètres, dans une pente boisée plongeant de quelques 30 degrés en direction de l'ouest et de la Vallée de la Neste de Louron.

La source de Coumette se situe à 150 mètres environ au sud et en amont de la précédente, sur le même versant de la vallée de la Neste de Louron, à l'altitude de 1035 mètres. Il est à noter que sur ce versant des Monts, les sources sont peu ou prou à la même altitude

et peu éloignées les unes des autres. Les connecter est donc chose aisée.



h- Nature et caractéristiques du projet

L'objet de ce projet est de préciser en fonction de l'état actuel des lieux, les aménagements à réaliser et en particulier de redéfinir les périmètres de protection à mettre en place pour que le captage réponde aux normes en vigueur en matière d'hygiène publique.

Les schistes carbonifères assurent une épuration naturelle efficace des eaux d'infiltration qui les traversent.

En ce qui concerne l'ouvrage de la source de Pradios, on note qu'il est convenablement entretenu et pourvu d'une porte métallique fermée à clef, interdisant d'éventuelles intrusions. Pour la source de Coumette, les mêmes schistes carbonifères amènent les mêmes résultats et de plus, l'ouvrage de captage offre de bonnes garanties d'étanchéité.

Il suffit donc, pour ces deux sources, de les équiper de deux périmètres de protection, l'immédiat (PPI) et rapproché (PPR). La configuration du terrain évite d'envisager un périmètre éloigné (PPE).

Les activités de nature à nuire directement ou indirectement à la qualité de l'eau de consommation feront l'objet de la mise en place de servitudes drastiques.

i- Historique du dossier

La commune de Loudenvielle où vivent moins de 300 habitants hors saison estivale et hivernale, dispose pour son approvisionnement en eau d'un réseau alimenté depuis 1974 pour la source de Pradios et de Coumette (source déjà visitée en 1971 et vraisemblablement captée au point d'émergence et qui a fait l'objet d'un nouveau captage en 2004). Ces captages ne sont pas protégés et la mise en place de ces zones de protection a été différée, raison pour laquelle le conseil municipal et la DDASS à l'époque et l'ARS aujourd'hui ont décidé de faire procéder à cette mise en conformité.

j- Avis de l'Autorité Environnementale

Il s'agit ici d'une Déclaration d'Utilité Publique qui ne porte pas atteinte à l'environnement.

k- Compatibilité avec le SDAGE

Le présent aménagement destiné à protéger la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine est compatible avec le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Adour-Garonne et notamment à :

L'orientation C « Gérer durablement les eaux souterraines-optimiser la gestion des prélèvements pour tous les usages »

L'orientation D « Assurer une eau de qualité pour des activités et usages respectueux des milieux aquatiques ».

I- Evaluation des incidences sur les sites NATURA 2000

Absence de destruction d'habitat naturel, de dérangement, de source de pollution.....

« A ce stade, compte-tenu de la nature et des influences potentielles du projet, il est possible de conclure que le projet n'est <u>manifestement pas susceptible</u> d'avoir un effet notable sur le(s) site(s) Natura 2000.

m- Composition du dossier

Le dossier comprend sept parties

- L'objet de l'enquête
- La présentation générale
- Le mémoire justifiant l'utilité publique de l'opération
- Les rubriques de la nomenclature des opérations soumises à autorisation ou déclaration visées par le projet
- Les incidences prévisibles du prélèvement
- La compatibilité avec le SDAGE
- Les moyens d'intervention et de surveillance de la qualité des eaux

Les annexes

- Qualité de l'eau
- Rapport de l'hydrogéologue agréé
- Formulaire simplifié « Natura 2000 »
- Délibération du Conseil Municipal de Loudenvielle
- Plans et fiche parcellaires.

2. ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUÊTE

a- Désignation du commissaire enquêteur

Le 19 mars 2018, la Préfète des Hautes-Pyrénées demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique concernant :

La protection des sources de Pradios et du Coumette sur le territoire de la commune de Loudenvielle.

Par décision du 23 mars 2018 n° E18000058/64, le Président du Tribunal Administratif de Pau, a désigné Jean Pierre Mengelle, en qualité de commissaire enquêteur pour mener l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

L'arrêté n° 65-2018-05-28-1 du 28 mai 2018 précise les modalités de l'enquête publique.

b- Modalités de l'enquête

- a) Remise du dossier : a été effectuée en préfecture, le 3 mai 2018, ainsi que le registre. Les deux ont été paraphés le jour même. Le commissaire enquêteur s'est proposé pour les acheminer à la mairie de Loudenvielle, lors de sa première visite.
- b) Divers entretiens : avec monsieur Lacaze, maire de la localité et monsieur Henri, administratif attaché à la mairie (Directeur technique du syndicat intercommunal de la vallée du Louron) pour la présentation du projet. La secrétaire, présente à la réunion, le maire

et le commissaire enquêteur en ont profité pour établir les dates des deux permanences. Dossier et registre sont transmis ce jour-là, le 7 mai 2018.

Le 5 juin, le commissaire enquêteur s'est rendu à la CACG pour s'entretenir avec monsieur Doucet, référent de ce dossier.

Le même jour, rendez-vous avec la DDT auprès de messieurs Bachtanik (responsable des prélèvements d'eau) et Formaglio (pour les PPR, notamment ceux du secteur des sources).

Le lundi 11 juin, entretien avec monsieur Duran de l'ARS.

- c) Le lundi 4 juin, visite avec monsieur Marcolano (technicien communal) des deux sources.
- d) L'enquête publique débute le jeudi 14 juin 2018 et se termine le vendredi 29 juin 2018, soit une durée de seize jours.

En résumé: activités du commissaire enquêteur

Remise du dossier en préfecture	
Mairie de Loudenvielle et modalités de l'EP	
Visite des deux sources	
Entretien avec m. Doucet de CACG	
Entretien avec m. Bachtanik de la DDT	
Entretien avec m. Formaglio de la DDT	
Entretien avec m. Duran de l'ARS	
Première permanence	
Deuxième permanence	
Transmission du rapport au Maire de Lou- denvielle	

c- Concertation préalable

Pas de concertation préalable.

d- Information effective du public

L'affichage sur les deux tableaux prévus à cet effet, à la date du 30 mai et jusqu'à la fin de l'enquête, et les deux insertions dans les journaux locaux (La Nouvelle République et la Semaine des Pyrénées) ont participé à la bonne information du public. On peut ajouter les délibérations du Conseil Municipal relatifs aux sources de Pradios et de Coumette.

e- Accueil du public

Deux permanences ont été prévues :

Le jeudi 14 juin 2018 de 9 heures à 12 heures Le vendredi 29 juin 2018 de 14 heures à 17 heures.

Le commissaire enquêteur tient à remercier toutes les personnes appartenant à la mairie pour la chaleur de leur accueil, pour leur amabilité et les réponses aux questions qui leur ont été posées.

Les locaux mis à sa disposition sont remarquables.

f- La dématérialisation de l'enquête publique

La dématérialisation n'est pas obligatoire pour ce type d'enquête.

g- Incidents relevés lors de l'enquête publique

Aucun incident n'a été relevé.

h- Climat de l'enquête

Bon climat. Acceptabilité sociale pour cette enquête, car personne ne s'est déplacé, aucune observation, donc. Logique, car il s'agit surtout d'une régularisation, les deux sources fonctionnent depuis 1974.

i- Clôture de l'enquête et modalités de transfert du dossier et du registre

L'enquête publique a été clôturée le vendredi 29 juin, en présence du maire, qui a remis au commissaire enquêteur le dossier et le registre.

j- Notification du PV des observations

Le commissaire enquêteur, sans observation des administrés de Loudenvielle, a remis ses propres remarques au maire qui lui transmettra ses réponses lors d'un entretien prévu le 29 juin.

3. ANALYSE DES OBSERVATIONS

Observations du public :

L'absence d'observation(s) n'est pas une surprise. Peu de problèmes sont survenus sur ces deux sources, depuis leur origine qui remonte à 1974, soit 44 ans.

En 2002, des germes fécaux présents et une turbidité anormale en 2006 sont les seules anicroches notées et retenues par la population. Et depuis, plus rien.

Il y a donc une acceptabilité manifeste de la part des administrés de la commune de Loudenvielle et non pas une indifférence de leur part.

Remarques du commissaire enquêteur :

Dans les deux cas (Pradios et Coumette), les schistes carbonifères, finement détritiques, assurent une épuration naturelle efficace des eaux d'infiltration qui les traversent. Les conditions de renouvellement des eaux des aquifères sont exclusivement assurées par les eaux de pluies et la fonte des neiges.

Les analyses de Asconit Consultants (18 mai 2006) ainsi que les résultats du suivi sanitaire fait par l'Agence Régionale de la Santé entre 2000 et 2012, prouvent que les eaux de ces deux captages présentent une bonne qualité physico-chimique et du point de vue bactériologique, on constate la présence de coliformes sur sept analyses, jusqu'en 2012. Aucune bactérie témoin d'une contamination fécale n'a été décelée. Pour mémoire, rappelons que deux analyses avaient montré la présence de germes fécaux en 2002, rendant l'eau impropre à la consommation.

Ce problème n'a plus été constaté après 2003.

Une turbidité anormale en 2006 a été également révélée en 2006, mais là aussi, plus jamais rencontrée depuis. L'employé communal en charge notamment des châteaux d'eau depuis cinq ans n'a été témoin d'aucun incident.

En conclusion, l'eau distribuée est conforme aux normes et références de qualité des eaux destinées à la consommation humaine.

Pour le captage de Pradios, l'ouvrage est convenablement entretenu et il est pourvu d'une porte métallique en bon état. Il faut que la tuyauterie de trop-plein soit équipée d'une grille interdisant la remontée d'animaux jusqu'au bac de distribution.

Celui qui concerne le captage de Coumette offre de bonnes qualités d'étanchéité et il n'existe pas de venues latérales liées au ruissellement.

Les deux captages appartiennent à la zone N (PLU de Loudenvielle) et sont situés dans la zone « aléa moyen » pour les mouvements de terrain (PPR prochain de Loudenvielle).

La mise en place des périmètres de protection (PPI et PPR) permettra de conserver en l'état l'environnement existant et d'améliorer la protection des captages contre les risques de pollution de l'eau, risques accidentels, pour la plupart liés à l'activité humaine. Le périmètre de protection immédiate de Pradios (PPI) aura une superficie de 300 m² et celui de Coumette de 615m². Leur périmètre de protection rapprochée (PPR) sera commun et couvrira une surface de de 76 520 m². Ce périmètre-là, correspond approximativement à l'aire d'alimentation de la source. Ces ouvrages sont fonctionnels depuis le début des années soixante-dix et répondent aux rubriques 1.1.1.0 et 1.1.2.0 de la nomenclature des opérations soumises à autorisation, ici déclaration visées par le projet.

Pas de périmètre de protection éloignée (PPE), la topographie des lieux en dispense.

Les travaux nécessaires à cette mise en place des périmètres n'aura pas d'impact sur l'environnement.

Pour les PPI, prévoir une clôture solide, pas forcément électrifiée et avec une entrée sécurisée afin d'éviter toute intrusion. Toutes activités autres que celles qui sont rendues nécessaires par les besoins du service des eaux, y seront interdites.

Actuellement, l'alimentation en eau destinée à la consommation humaine s'effectue à partir de trois réservoirs, alimentés par des sources captées dans le versant ouest, altimétriquement au-dessus du bourg. Il s'agit du nord vers le sud, des captages :

- COS, qui dessert le réservoir du même nom de capacité de 140 m3
- Pradios et Coumette qui alimentent le réservoir « Bourg », de 130 m3
- Peyrecourbe, connecté au réservoir éponyme de 140 m3

Ces émergences, toutes au-dessus de 1000 mètres d'altitude, délivrent des débits pouvant atteindre plus de 10l/s. Les eaux captées sont peu minéralisées et de bonne qualité.

La filière de traitement principale est la chloration, au niveau des réservoirs.

Les réservoirs sont munis d'appareils de surveillance afin de donner l'alerte sur téléphone mobile d'astreinte en cas de dysfonctionnement. Chaque réservoir alimente un secteur de la commune, disposant de compteurs. Balnéa (fréquentation en augmentation de 10% chaque année) et Ludéo étant des consommateurs importants, le maillage du réseau a été initié pour sécuriser l'approvisionnement.

A l'été 2018 (aujourd'hui), les connexions entre réseau primaire permettront l'alimentation des secteurs clés de Loudenvielle, à partir de tous les stockages. De même, des travaux de pose de vannes de sectionnement de secteurs et de sécurisation du réseau en cas de fuite au niveau des consommateurs principaux, ont été réalisés.

Compte-tenu du besoin journalier (204,42 m3/jour), les sources Pradios et Coumette sont donc suffisantes pour assurer l'alimentation de la commune en eau potable, même en période d'étiage. La production journalière de ces deux sources est de 275,80 m3.

Le besoin maximal annuel moyen de la commune de Loudenvielle ressort à près de 75 000 m3 avec des données précises sur la population permanente (17 155 m3), sur les résidences secondaires (37 800 m3) et sur Balnéa (10 000 m3). Les deux derniers chiffres ne cessent d'augmenter.

Aujourd'hui, on peut dire qu'il n'y a pas de tension quantitative sur la ressource en eau mais le dynamisme de la commune pourrait s'avérer être un problème.

La demande est de plus en plus forte.

L'approvisionnement en eau est crucial pour cette commune. Si un incident intervient, elle se doit de le régler rapidement, sans quoi les conséquences pourraient s'avérer critiques. Elle a connu l'an dernier un problème avec la source de COS, qui est passée en dessous du seuil d'alerte. Il a fallu, dans l'urgence en trouver les raisons et y apporter une solution. La commune a entrepris des travaux pour résoudre le problème à l'origine du tarissement temporaire de la source. Le montant de ces travaux s'est élevé à 35 000 €. La municipalité n'a pas hésité une seconde et a réagi sur le champ.

Réactivité de la commune, mais également anticipation de la commune. Cette commune le démontre, car elle projette la construction prochaine d'un hôtel et de différents appartements afin d'accueillir plus de deux cents personnes en période de pointe.

Cette demande supplémentaire en eau a eu pour effet la recherche d'une autre source, mais celle-ci, sur un autre versant. Il s'agit de la source de Bourdette, située elle, sur des terrains privés (deux propriétaires, en fait). Sa mise en service, prévue pour dans trois ans environ, assurera 5l/s supplémentaires et le réseau pour servir Balnéa existe déjà.

Un rappel ici pour signifier que l'élément eau revêt une très grande importance : l'eau dans tous ses états pour le tourisme blanc et le tourisme thermal rapporte la bagatelle de 18 millions d'euros à la vallée.

L'eau représente un intérêt important pour la commune, les administrés et elle reste une préoccupation essentielle pour le maire et son conseil municipal.

Les sources sont situées sur des terrains communaux et n'ont donc pas fait l'objet d'expropriation. Le projet a non seulement un intérêt de santé et de salubrité publiques (prévenir des pollutions et assurer une bonne qualité des eaux), mais aussi un intérêt social et économique, le tout sans impact sur l'environnement. Le coût financier évalué à 5000 €, en tenant compte des améliorations apportées et aux nouvelles garanties pour une meilleure qualité de l'eau qui seront obtenues, n'est pas un frein à la dynamique enclenchée par cette commune. On ne peut pas parler d'une somme « dérisoire », mais le jeu en vaut vraiment la chandelle et répond à la loi.

Des servitudes accompagnent la mise en place de ces périmètres de protection. Les activités de nature à nuire directement ou indirectement à la qualité de l'eau de consommation, y seront prohibées. On trouve :

- La décharge d'ordures ménagères et de tous déchets chimiques ou organiques
- L'ouverture de carrières
- La construction de bâtiments à usage d'habitation, de grange ou d'écurie (zone N dans le PLU)
- L'aménagement d'aires susceptibles de favoriser le rassemblement même temporaire des troupeaux

Le terrain est en pente et on peut considérer que peu d'activités peuvent y trouver une place. Pourtant le commissaire enquêteur propose d'ajouter à cette liste :

- Même si ce n'est pas apparemment le cas aujourd'hui interdire toute coupe de bois, même à usage personnel, utilisant des méthodes modernes (à l'aide d'engins motorisés, tronçonneuses, tracteurs...)
- La construction d'un chemin ou route forestiers y menant
- Interdire aux pilotes audacieux de quads, de motocross, épris de vitesse et de prises de risques inconsidérés, l'accès aux « Monts ». Même si la pente est raide et surtout si elle est raide, des adeptes de l'exploit pourraient imiter la « montée de l'impossible » de la Mouline, près de la Pierre Saint Martin, avec une pente de 75 % à gravir à moto.

Les servitudes devront figurer en annexe des documents d'urbanisme (ici, le PLU).

Dans le PPI et le PPR, le guide de bonnes pratiques sylvicoles doit être respecté et il faudra que la commune y veille.

Toutes ces remarques ont suivi les entretiens entre le commissaire enquêteur, l'agent administratif et le maire de la commune. La base de ces discussions tournait autour du projet et de son intérêt public, d'éventuelles expropriations, du bilan coût/avantages-inconvénients, de la compatibilité du projet avec les divers documents d'urbanisme existants, de solutions alternatives, de l'histoire de ces captages et d'une régularisation qui a pris du temps, mais aussi de l'avenir de la commune, de la vallée.

4. EN SYNTHESE

A la lecture des lignes ci-dessus, on s'aperçoit que le projet remplit toutes les conditions pour une déclaration d'utilité publique. L'utilité publique est avérée puisqu'elle fournit de l'eau potable depuis de nombreuses années et l'on voit mal, comment on pourrait revenir en arrière et mettre en question ce projet.

Le projet est bien d'intérêt public.

Le Code de l'Expropriation n'a pas été appliqué, les terrains étant communaux II n'existe pas d'interconnexion avec d'autres réseaux et donc pas de solutions alternatives, à ce jour, pour alimenter la commune en eau potable

Le bilan coût/avantages-inconvénients penche en faveur du projet. Les inconvénients sont totalement absents. Le coût est parfaitement justifié par rapport à l'enjeu.

Le projet est bien d'intérêts social et économique

Le projet n'a pas d'impact environnemental.

De plus, on remarque que cette commune possède un pouvoir de réactivité sur tout ce qui touche l'élément « eau » et une anticipation réelle pour les années à venir afin de prévenir les augmentations de la consommation d'eau potable d'une vallée en pleine expansion.

5. ANNEXES

Annexe 1	Délibération du conseil municipal	
Annexe 2	Avis favorable de la sous-préfecture	
Annexe 3	Certificat d'affichage	
Annexe 4	Mémento des châteaux d'eau	
Annexe 5	Insertion dans la presse	
Annexe 6	Plan PPI et PPR	
Annexe 7	Réseau AEP	

6. PIECES JOINTES (pour la préfecture, uniquement)

PJ 1	Dossier EP
PJ 2	Registre

N° 2013/27

COMMUNE DE LOUDENVIELLE SEANCE DU MARDI 26 MARS 2013 à 18H30

Mise en place des périmètres de protection des captages PRADIOS et COUMETTE : Lancement Enquête

L'an deux mil treize et le mardi 26 mars à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Noël LACAZE.

Date convocation: 14 mars 2013

publique

Nombre de membres en

exercice : 11 Qui ont pris part à la délibération : 10 Présents:

MM

LACAZE PELIEU BOURG CARTAN LAC-FOURNIER

MARTIN LESCOURRET ROBERT

Mmes FANES NESTIER

Absent:

M

COMPAGNET

In application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales, ladame Ginette FANES a été élue secrétaire.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les dernières phases de la procédure dministrative pour l'amélioration de l'eau potable, qui avait été mise en place par le conseil Général et l'Agence de l'Eau et à laquelle la Commune a adhéré par délibération n°71/2010 et convention en date du 21 septembre 2010, doivent se poursuivre.

consieur le Maire rappelle les différentes phases qui se sont déroulées et propose ce jour de solliciter Monsieur le Préfet pour le passage de notre dossier à l'Enquête Publique et la prise l'arrêté préfectoral d'autorisation de prélèvement et de dérivation des eaux pour la prisommation humaine.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- Autorise Monsieur le Maire à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Monsieur le Préfet des Hautes-Pyrénées afin de régulariser et d'achever la procédure administrative concernant les captages de PRADIOS et COUMETTE
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier

นารi fait et délibéré les jour, mois, et an que dessus, เบ registre sont les signatures,

I r copie conforme.

RENDUE EXECUTOIRE APRES ENVO EN SOUS-PREFECTURE Le /8 AVR. 2013 Le Maire,

LE MAIRE,

NOEL LACAZE



PRÉFÈTE DES HAUTES-PYRÉNÉES

Sous-préfecture de Bagnères-de-Bigorre

Affaire suivie par ; Mme Bénédicte RECORD tel.: 05 62 91 30 02

courriel: benedicte.record@hautes-

pyrenees.gouv.fr

Madame la Préfète des Hautes Pyrénées service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial pôle environnement et procédures publiques

BORDEREAU D'ENVOI

DESIGNATION DES PIECES	NOMBRE	OBSERVATIONS
Protection des sources de Pradios et de Coumette commune de Loudenvielle	1 dossier	En retour, transmis pour suite à donner, avec avis favorable

Bagnères-de-Bigorre, le 1er février 2018 la Sous-Préfète d'Argelès-Gazost Sous-Préfète de Bagnères de Bigorre par intérim

Myriel PORTEOUS

DEPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES COMMUNE DE LOUDENVIELLE

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

ENQUETE PUBLIQUE

Dérivation des eaux des sources de Pradios et de Coumette Instauration des périmètres de protection et des servitudes réglementaires Commune de Loudenvielle

Je soussigné, Maire de la commune de Loudenvielle que l'avis d'ouverture d'enquête publique prescrite par arrêté préfectoral concernant l'utilité publique du prélèvement des eaux des sources de Pradios et de Coumette et l'instauration des périmètres de protection et des servitudes réglementaires, a été affiché au 296/18 inclus, à la mairie et aux lieux habituels d'information du public

Fait à Landonvielle, le 29 juin 2018 Le maire, NGP (ACAZE



MEMENTO SUR LES CHATEAUX D'EAU

1-Généralités

Loudenvielle est doté de 3 châteaux d'eau situés à divers endroits de la commune :

- Le Bourg, château d'eau « historique » situé en haut du village à gauche du départ du chemin de la pique en direction de Germ,
- COS, situé sur le sentier de Moulor,
- PEYRECOURBE, le plus récent situé sur le haut du chemin d'ourcibats.

2-<u>Spécificités</u>

NOM	Le BOURG	CO5	PEVREGOURDE
SOURCES	Pradios/Coumette	Loudervielle	Ourcibats haut
ALTITUDE	1010 m	1080m	1045 m
CAPACITE	130m3 dont 60 R.INC	160m3 sans R.INC	140 m3 dont 60 R.INC
DEBIT	7 et 0.2 l/s	21/s	. ?
ZONE ALIMENTEE	Cf. Plan	Cf. Plan	Cf. Plan

3-Surveillance

Les châteaux d'eau sont sous la surveillance d'une sonde immergée dans le réservoir et reliée à un capteur type Octopus. (Sté HYDREKA)

Toutes les informations sont envoyées sur l'ordinateur de la mairie.

Les infos arrivent en décalé, le matin à 6h vous avez les stat de la veille

Activer l'onglet en forme de goutte d'eau puis naviguer. Logiciel WINFLUID Une alerte « niveau bas » est envoyé via sms sur les portables des employés communaux lorsque la sonde détecte une baisse de pression.

4- Gestion informatique du réseau

1-Pour relancer un capteur après un arrêt pour cause de changement de pile par exemple, il faut :

Démonter le capteur et le ramener au bureau, de là :

- -Brancher le cordon dédié au port USB et couvrir la « vitre » du capteur avec l'antenne
- -Sur l'écran de l'ordi cliquer sur l'onglet « goutte bleue »
- -Entrer dans programmation
 - -Ouvrir le dossier jaune,
 - -Château d'eau/site/pression
 - -Enregistreur
 - -Programmer
 - Nouvel écran apparait
 - -Valider
 - -Terminer
- Débrancher et ramener le capteur sur site.
- 2-Si les capteurs sont en sommeil (coupure elec...), cliquez en bas de l'écran à droite sur la petite ampoule jaune, cela réveillera les capteurs et la mise à jour des données se fera automatiquement

3- Pour consulter les niveaux (visite hebdomadaire), il faut :

- Ouvrir le logiciel Winfluid,
- Dans le tableau qui apparait cliquez sur « base de données »,
- Dans cette nouvelle fenêtre sélectionnez « rapport »,
- Dans le tableau choisir le Château d'eau que dont on veut connaître l'état,
- Des deux possibilités prendre « pression »,
- Puis en haut à droite cliquer sur graphique.

Vous pouvez alors examiner la courbe de consommation sur laquelle vous pouvez travailler plus précisément en grossissant la partie souhaitée (clic droit pour agrandir.

5- Nettoyage des châteaux d'eau

COS	Le BOURG	PEVRECOURBE
	Octobre 2015	Janvier 2016

6- <u>FAQ</u>

Les 3 châteaux d'eau sont reliés les uns aux autres.

Chacun alimente une partie du village mais en cas de besoin ils peuvent interagir afin de palier à une baisse sur l'un ou l'autre.

Concrètement:

Bourg peut recevoir de l'aide des deux autres via un jeu de vanne de sectionnement,

COS ne pourra pas être totalement remplacé par BOURG, donc sur sa zone d'alimentation *Aranvielle et La soulane n'auront pas d'eau*.

En cas de problème sur COS, BOURG peut alimenter Balnéa et Ludéo temporairement via la vanne située sur la rte departementale face a chez B Ousteau.

Si PEYRECOURBE est en panne, BOURG pourra le suppléer en partie mais les granges d'Ourcibats, la partie haute de la rue des bruyères et particulièrement les maisons non dotées de surpresseur n'auront pas d'eau.

Dans tous les cas attention de ne pas vider 2 châteaux en voulant dépanner car en haute saison il faudra environ 24h sans utilisation pour refaire les niveaux...

nnonces légales

AVIS DE PUBLICITE

MARCHÉ DE TRAVAUX

Acheteur : Le SIVAL, Maison de la Vallée 65590 BORDERES-LOURON

Mode de passation : MAPA

Objet du marché : création espace ludique VTF sur VAL LOURON Critéres d'attribution : prix 40% ; valeur technique 60%

Communication du DCE sur demande : ludovic henry@sivalouron.fr

Date limite de remise des offres ; 20/06/2018, à 17h, au SIVAL Maison de la Vallée 65590 BORDERES-LOURON

CAPITAL **SOCIETE PYRENEES ENERGIE**

Société par actions simplifiée Au capital de : 54 000 euros 63 rue Pasteur 65000 TARBES 349478008 RCS TARBES

L'Assemblée Générale Extraordinaire ré-unie en date du 27 décembre 2017 a décidé l'incorporation au capital d'une prime d'émission inscrite au bilan de 362 000 euros, ceci par élévation de la valeur nominale des droits sociaux exis-

Le nouveau montant du capital social est de 416 000 euros.

L'article n°7 des statuts a été modifié en conséquence. Le Président.

PROROGATION

TRANSPORTS BARCOS SA

Société Anonyme Au capital de 1 008 000 euros Siège social : 51 Rue des Chênes Zone Industrielle 65380 LANNE 315 044 115 RCS TARBES

Aux termes d'une délibération en date du 24 mai 2018, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de proroger de 50 années la durée de la Société explrant le 18 février 2029 soit jusqu'au 18 février 2079, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts. Pour avis. Le Conseil d'Administration

TRANSFERT DE SIEGE

B2B TOITURE

Société à responsabilité limitée Au capital de 1 000 euros Siège social : 29 Rue du Général de Gaulle 65200 BAGNERES DE BIGORRE Modifié en Chemin du Pouv

Sainte Marie de Campan 65710 CAMPAN 819 289 349 RCS TARBES

Aux termes d'une décision en date du 3 avril 2018, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 29 Rue du Général de Gaulle, 65200 BAGNERES DE BIGORRE au Chemin du Pouy, Sain-te-Marie-de-Campan 65710 CAMPAN à compter du 1er mai 2018, et de modifier en conséquence l'article 4 des sta-tuts. Pour avis. Le Gérant.

LIQUIDATION- DISSOLUTION

BURNSIDE AVIATION

Au capital de 500 EUROS Siège social : rue principale 65370 FERRERE RCS TARBES : 794 777 425

ADMINISTRATIF

ENQUETE PUBLIQUE

PREFECTURE DES HAUTES-PYRENEES

Dérivation des eaux des sources de Pradios et de Coumette Instauration des périmètres de protection

et des servitudes réglementaires Commune de LOUDENVIELLE

Le public est informé que, par arrêté préfectoral de ce jour, une enquête pu-blique préalable à la déclaration d'utili-té publique de la dérivation des eaux des sources de Pradios et de Coumette alimentant la commune de Loudenvielle et à l'instauration des périmètres de protection et des servitudes réglementaires au profit de la commune de Loudenvielle, est ouverte du jeudi 14 juin au vendredi 29 juin 2018 inclus.

Toute information peut être demandée à la délégation départementale des Hautes-Pyrénées de l'Agence Régionale de Santé Occitante - Centre de santé -Place Ferré – BP 1336 – 65013 Tarbes. Cedex(ars-oc-dd65-pgas@ars.sante.fr). Le public pourra consulter le dossier et formuler ses observations sur le régistre ouvert à la mairie de Loudenvielle, aux jours et heures d'ouverture des bureaux et y adresser toute correspondance à M. Jean-Pierre MENGELLE, commissaire wi, jean-riene MENOLLLE, commusaire enquêteur, gui, tiendra ses perma-nences le jeudi 14 Juin 2018 de 9 h à 12 h, et le vendredi 29 Juin 2018 de 14 h à 17 h.

Son rapport et ses conclusions seront tenus à disposition du public pendant un an, à la mairie et à la Préfecture (Pôle Environnement - Place Ch. de Gaulle 65013 Tarbes cedex 9) et publiés sur le site internet des services de l'Etat, à l'adresse: www.hautes-pyrenees.gouv.fr (rubrique « consultation du public » – sous-rubrique « historique des enquêtes clôturées »)

queres ciouries 3). En application des dispositions des ar-ticles 1 311-1 à 1,311-3 et R.311-1 à R.311-3 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, les per-sonnes intéressées autres que le propriétaire, l'usufruitier, les fermiers, les locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servi-tudes sont tenues de se faire connaître à l'expropriant dans un délai d'un mois, a défaut de quoi élles seront, en Vertu des dispositions de l'article L 311-3, déchues de tous droits à Indemnité. Tarbes, le 28 mai 2018 Pour la Préfète et par délégation Le Secrétaire Général,

Samuel BOUJU

PEMMES

Tél. 06 20 00 31.92

Contacts

MATTRE MOU Voyant médlum regulers chez mol. OTOS OELINE au 62040 06-12-07-20-73 KARINE

VOYANCE

her de plus Tél: au 06.01.41.08.39

Tel. 06-17-77-70-30 MICHELE 96115 1607 49A





VALERIE



chance, sante

Ja yeux juste du sex TAL 06.18.15.57.88



06.38.98.12.23



PROFESSEUR FODERS
Collection of the collection o

TOUTE L'ACTU DES HAUTES PYRÉNÉES

SUR NRPYRENEES.FR

Maitre Lamine

Retour de l'être aimé VOYANT MEDIUM

idelité dans le couple ratection confre es mauvals sorts

07.87.90.48.86 Value se o des addiffe

Maitre SAM

KARA VOYANCE

AMOUNTCHANCE FAMILE - BIG. 06 43 38 67 50

le passe ma petite annonce Je suis un particulier.



le Petit Bleu

Le 119 est un numéro d'appel gra-tult, accessible 24h sur 24h de

solutions existent...

Parce que des

bute la Rance (IIe de la Réunion

e 119 peut être appele d'une

n'apparait bas sur la fact

REPUBLIQUE

Des professionneis de l'enfai

ociaux, medecins...) sont lå i nselller et orlenter les appel

psychologues, junstes, travall

confrontee a une situation

Le 119 s'adresse à toute pers

IE PEUX VOUS AIDER

JOYANT MEDIU PROFESSEUR

BARRY

HESDÜDREVOS PROBLEMES Amour liddilis conjugale; Imarce, fravail, affection,

aGazette

(appel non surtaxé prix d'un appel local # Par religitions: 04.3000.7000 Règlement par CB

* Die luids au vendredt de 9n a 12h et de 14h a 17h 30

(TOUS LES ARTICLES

DÉCOUVERTE **ACCÈS ILLIMITÉ** EN NUMBRIQUE

1€/MOIS

puis 9,90G/mois aco prefeventent mensuel t

+ LEJOURNAL

RESTEZ CONNECTED INPyrenses.)

TEPOUR LES ABONNÉS AU JOURNA

AVIIS PUBLICS

ENOUETE PUBLIOU

nstauration des périmètres de protectio et des servitules régiennentalies Commune de Loudenvielle PREFETE DES HAUTES-PYRENEES Derkration des eaux des sources de Pradios et de Counette

Le public set intrême que, par arrête prefectoral de ce jour, une suivete fullique predable à la détaction d'abilité publique, de las dérivation des aux des sigérais de Padais et de founierte alignement la committé de la public de la l'inféaiuntion de pépiliques de la popilité et à l'inféaiuntion de pépiliques de projection et des servitues regionalisties au point de committee de condendation au point de 4, fint au xendrell ag fuit zoit indus.

deligation, departementale, Hautes-Pyre-nees del Agence Régionale de Santé Occidante Centre de santé -- Place Ferre -- BF 1356 -- 6509 Taines, Cedex (ars-oc-dolés pgas@arssante.ff) oute intomation peut effe demandee a

Vous pouvez retrolver le 119 et obtenir plus d'informations sur-infernet www.allo119.gouvit

riformations aux Services Dépar

ntifies, le service transm

ippelant sont inquietants:

sque les mineurs concernés

vers les structures compéten

enquêteun qui tiendra ses permanences le jeud 1¢ jun; zon8 de gh a rah, et le vendredi 29 juli ture des bureatic et y adresser foute correspon dance à M. lean-Pierre MENGELLE, commissair acits de rah a rah.

Sor import et se antilusius seont tents a digostium quipibli pendami un ai al marle et a in Prefecture. Ebit Emplamentari Place. Ch. de Gallele, (gorg) altres cheese de probles sur les site internet des serviers de [Etal. 3 Lafresse – www.hautes-pyrenees.gouetf (tu-bingle e consultation du-public e — stos-ro-bingle e historique des enquêtes chrimées el

vindés sont tenues de se faire contaître à Texpophant dans un délai d'un mois à défaut de quoi alles seront, en ventu des dispositions le l'article L. 317-3, déchues-de tous droits

Pour la Préfeté et par délégation Le Secrétaire Cénéral, Samuel 80UIU

in intermediate de 1, 515 GLCG. LCHACHASHN - C. LAHOLLE -E. GACHASSIN - S. CAPDENILE -Anablets de Insèce Annoles -I Trailes demenant en celte qualité, g ave du Navietral Foct, pp -Pour bus erus (; vers sits estaté à l' verte, consulte le Cahler des Conditions de la verte 8G n° 180033 de dous i la Griffo de 188015. L'OE GEAUDE (NOTAME DE TABBES au orchitet de la SEP ; PANOVAIRE—L'I JOSE (NAURE RAOCE de Me Rocal PINAOUGIET de la SEP PANOVAIRET SI LÉVIET ; la mance aux châtes de la SEP la mance aux châtes de la mance aux châtes de la confession de la septembre de la mance aux châtes de la m LOT URADIA; D. Insuin eusemble: inmobilite à usage d'habitation soimés un fairne de la composité. économé : i, é. DENCE CLUB DA JALI II », sès stations de PULS-GAUX, 2LC du PULL-ENGALY, 2LC du PULL-ENGALY, 155-Hortagne : e. f. f. Cegure, de ledit : commune-ligiurate plan cadattai drové sous le NUMERO. El de la SETTIT AA, lieudit PAI, ERGALY, pour oche opp roce, les biens et drové sous le NUMERO. If Alluster) : $dUANTCOELM \{r.\}$ — In studio, au strint tagge se composant d'une exitée, une solour e les $\eta / 0.05$ comme des parties communes. t BERGENAC en date des co à cambre zon et 33 novembre yant pour Anncast la SCP TANN JANNET — LIPSOS LAFAURIE KING A BUM ! KONEY A NEIB UI NCTIANS Ðı allen habiliste seemat ka anaanan kapise, tarii a peleemalaa najemaaka omke mintuksis, tarii a peleemalaa najemaaka omke mintuksis, tarii a peleemalaa najemaaka omke mintuksis, tarii a habiliste par aabilist, de taa a liiku kapinduston. Types extus; ment par l'intermédiate d'un Avocat inscrit au Barrau de l'eur potentiel q. souhaites enchéré devin pleiablement dépose entre les confériers de mantant de 10 % sur la méte et l'eur principie d'un mantant de 10 % sur la méte d'un les confériers entre les confériers entr VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES Avenue du Marché Brauháuban i 05 62-05 ea 26 1807 i 05 65-05-16-78 SCP TANDONNET - LIPSOS LAFALRIE AVOCATS AU BABTEAU DE TARBES REUMER & L'ARQUETE DE CAMBRA DE PROPOSOT POLS EN LA LEURE À L'EURE À L'EURE SOT, pols en la personne de Maire Parai i distant des en cambra de la BECCELLE (2); l'alberte pour de la personne de Maire Parai i distant judici et nommé à ces frontions par l'operante du liberte (2); l'alberte pour l'alberte (2); l'alberte (2) 1 Tudinos de cifu de TRUMES URLUT 2018 à 9 H 00 11 Tudis de ATRUMAL DE COLUME INTONCE DE TAUDES, 11 Tudis de Justica de La de VIII, an la Ui studio sis Commune d'ARAGNOVAT (65170) to plus offrant et demiar enchafisseur ou en s'ulressent à la rédite des Hautes-P, des politiques plottiques de la coordination par configues pludiques et de l'apput sertitoria, plus entironnement et procédures pu-lantiques, ou par voie électronique ; praf-Par artité de ce jour la préfit des Hautes-particles a destad d'une crissifice du public sur la destant la présenté par l'Esta De la ASSECTE de une d'obtain une destand d'une distinctuent de la rubique n° 100-20 de la comentation d'un déragle posta, une la bonnen de la comentation d'une desta de la comentation d'une desta posta l'esta de la comentation d'une desta de la comentation d'une desta de la comentation d'une desta de la comentation de la dela lucreure de la territolique de la committe de la dela lucreure de la territolique de la committe de la dela lucreure de la territolique de la committe de la dela lucreure de la territolique de la committe de la dela lucreure de la territolique de la committe de la dela lucreure de la territolique de la committe del la committe de la committe del la committe de la committe de la committe Pendant lu timbe de cette consultation, le public pourra prendie containsance du dossier et foi-POUR LA PRINCIPONS CLASSEES

COSTA DE PROPERTOR DE L'ENVIRONNEMENT
COSTA DE L'ENVIRONNEMENT
COSTA DE PROFET AUTHORITÉ DE L'ENVIRONNEMENT
COSTA DE PROFET AUTHOR de SAN-BIEGO
COSTA DE PROFET AUTHOR de SAN-BIEGO
COSTA DE L'ENVIRONNEMENT
COSTA DE L'E AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC Histie owert i cet effet, en maine de leu d'implantation du projet, le PREFETE DES HAUTES-PYTENES AVIS PUBLICS ANNETRIE ESTA, Parcelle ca-ons Cet parcelles cubstrées ZB. Le dessier sera déposé do le 2015 inclu, à la maire de vivez l'été à deux i Une seconde année offerte Fax. 05.67.80.64.23 Tél. 05.62.11.37.37 four la Printte et par délégation, Le Secrétaire Général, signé : Samuel BOUIU A l'issue de la procédure, la Préfite des Hautes 315 19 23 25 27 28 64 00 63 65 65 68 Company with a section Jours 31 mai 2018. LA NOUVELLE RÉPUBLIQUE DES PYRÉNGES. (WEE) TOP **STEPHING** le public est informé que par areté gyifectoral de ca Joui, une noquete publique présidale à la décention d'une noquete publique de la déviación d'une seus de residant de commette l'instantion de commette l'instantion de prémières de protection et le comment de l'instantion de prémières de protection et l'instantion de comment de l'instantion de l' des servitudes réglementaires au profit commune de loudenviale, est ouverte du régibin au vandradi ag Jain 2018 inclus, Défination des essus des sources de Pradies et de Cormette est des permitudes réglementains et des rentritudes réglementains de la sentitudes réglementains PREFETE DES HAUTES-PYRENES ENQUÊTE PUBLIQUE Enquêtes publiques Commune de Londenvi Sold and granes to other degree of the sold of the sol and the state of t **\$ 0000** four la Préfète et par délégation le Secrétaire Général, Somuel BOUJU larbes, le aë mai 2018 Shapplication des dispositions des articles ("ju-la Linja et Ban-a à Rajing de que de l'expro-phation pour cause d'utilité publique, les pas-sonnes intéressées autres que le propriétaire, brique « historique des enquêtes clóturées »), Son inspart et ses canchisions seront tenus à disposition du public pendant um an. à trasirie et à la Petiterune (Pue Eminantement) place La public pour a consulter le dossier et formulei ets observations sur le registre ouverté la mai rie de Loudenvielle, aux fours et heures d'ouvei dance à M. Jean-Pieire MENGELLE, commit Retulible du linge du materael do mai dola Juin 2018 de oh å 12h, et le vendledl 29 juin 0000000 légales

į.

Annonces légales

SCP CHEVALLIER FILLASTRE

AYOCATS AU BARREAU DE TARJES B. PLACE DU MARCHE BRAUHAUBAN 65000 TARJES Tél: 05.62.93.44.56 Embil 1 sep.cheyalker-fillante-Borange.fr

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

d'un apparitement sur reiteration des encheres sis commune de cauterets (65)

L'adjudication aura Esu le <u>IEI/DIOS IUILLET 2018 à 9 Heures</u> à l'audience d'ad judication du TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE TARBES, au Palais de justice de lactite ville, salée ordinaire descrites audiences, au plus offrant et demier en-chaféseur.

Cherisseur,

LA VERNIE EST POURSUIVIE A LA REQUETE DE

LA SOCIÉTÉ dénommé CREDIT LOCGMENT, société aironyme au capital de 1 259
850 270 euros; inscrite au RCS de PARIS sour le n° 8 302 493 275, dant le siège
social est 30 solvierard de Sébatopol 75155 PAISC EDEX 3, agistant poursière
et dispances de son représentant légal en exercice, domiciblé ès qualités audit siège
et dispances de son représentant légal en exercice, domiciblé ès qualités audit siège.
DESIGNATION ET MUSE A PRIX
LES biens et droit in surchibles indépendant d'un inameuble, en coproprété dénommé Résidence Continental, de Commune de CAUTERETS (65), 5, boolevard
Latajale Flurin, cadastré section Al n° 278 d'une contenance de 17a 74ca, lesdisdoits constituent en :

Lataple Flurin, cadastré section Al n° 278 d'une contenance de 17a 74ca, lesdis doits consistant en :

- Le lot n° 124 (cent vingt quatre) : un'appartement shué à l'entresoi de la réidence, compressant une pièce de lype 1 : sijour, cuisine ouverite, salle d'asu
avec tolletts, sale à mangre et d'une chambre, d'une uniface tol CARREZ de
37,97 m² et les 80/10.000èmes des parties communes générales.
A usage localir, utilisé porturbailment par l'actuel propriétaire.
Il est précisé que les blens meobles ne font pas partie de la présente vente aux
enchêres publiques.

MISEA PRIX: 2-000 euros (vingt quatre millé euros)

Il est précide que les biens meubles ne font pas partie de la présente vente aux enchêres publiques.

MISE A PEIX.:

MISE DES LICIA PEIX DE MISE SUPPLICA PEIX DE MANDE PEIX DE META PEIX TARBES. TARBES, le 24 mai 2018 Paul CHEVALLIER, avocat signé.

CONSTITUTION

Aux teones d'un acte SSP en clate du 19/05/2018 à a été chrutitué une société Dénomination sociale : PYROUKAK Siège social : 120 chemin du Bulla-Debat, 65360 ARCIZAC-ADOUR Forme : SANL

orme : SAIL form commercial : PYKA CONCIPY aprical : 5000 @ rbjet social' : Location, vente, mise en lace d'armeublement et objets de dé-

coration
Génnes: Monsieur Gilles QUENIN,
120 chemin du Busia-Debat, 65360
ARCIZAC-ADOUR
Durfa : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Terbes

Par acte SSP du 25/05/2018, Il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : SCI ROMM IMMO

mobilier ou immobilier. Siège social : 4 nue jean Rostand, 65000 Tarbes.

Siège SOCILI : « INE PERILI PROVINCIA DE L'ACTION D'ACTION D'ACTIO

SCI IMMO LABESQUE LE POUEY

Société cirile immobilière Au capital de 2 060 euzos Siège social : 18, Rue du Moulin 65360 VIELLE ADOUR

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à VIELLE ADOUR du 17-05-2018, Il a été constitué une société présentant les caractérisques subantes forme sociale : Société civile immobilier. Dénomitation sociale : SOI MIMAO L'ABESQUE LE POUEY.

LABEQUE LE POUPS.
Slege social: 10, nes du Motiin, 65360
VIELLE ADOUR.
Objet social: Acquisition, administration, exploitation par ball location ou
autrement de tous immeubles bits
dont elle pourait devenir propétaire
par vole d'acquisition, échange, apport
ou autremen?

autrement. urée de la Société : 99 ans. Capital so-li : 2 000 G. constitué uniquement Durfe de la Société: 99 ans. Capital so-cial : 2 000 G. constitué uniquement d'apports en numéraire. Gérance: M. Guillaume LABESQUE de-meurant à VIELE ADOUR (65360) 10, nue Moulin. Clauses relatives aux cessions de parts

nue Moulin.

Clauses relatives aux cessions de parts : dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, accendants ou descruçants du cédant et agrément obleven à l'unarimité des associés. Immatricolation de la Société, aux RCS de TARIES, Pour avis, La Gérance

ALLO LE GRAND TARGES Société par actions simplifiée Au capital de 500 euros Slège social : 7 et 13 avenue de la Liberation STONO TABRES

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à TARBES du OZ mai 2018, l'a étá constitué une société pré-sentant les caractéristiques subvantes : forme : Société par actions simplifiée Dénomination : ALLO LE GRAND

TARBES Siège : 7 et 13 avenue de la Libération 65000 TARBES Durée : 99 ans à compter de son in-matriculation au Registru du commerce

Capital: 500 euros

te ues societas Capital: 500 esirea Capital: 500 esirea Objet: Alimentation genérale, restauration rapide sur place et à emporter, commence de gros et de détait alimentaire et non alimentaire, location de salle, activités évènementéles. Exercice du dord de vote: Tout associé peut participer aux déchions confections puintification de son lécentité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collection. Agrément : les cessions sur associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des auxociés. Président : Monsieur Faind (ALAM), demeurant 20 nue de la Caucogne 65000 TAREES.

TARBES
La Société sera immatricitée au Re-gâtre du commerce et des sociétés de TARBES

POUR AVIS Le Président

Alix termes d'un acte sour-seing privé en date à FONTRAILES (65220) du 28 Mars 2018, it a été constitué sous la dé-nomisation de SCI 2D INVEST Une Société Chéle ayant pour objet la propalété, la construction, l'administra-tion, l'exploitation par bail ou location de bous blers immobilies. ge tous blens imm. Siège social : FONTRAILLES rbliers. Village (65220)

Vange (03220)

Durfe: 199 ans à compter de son immatriculation au RCS.

Capital: 10000/flormé uniquement par des suponts de numéraire

Gérant: Mondeur DINGEE/VILE JeanMichel et Mattume THEZE Sévelire son
épouse demevrant envernible à
FONTRAILLES (63) Wilsiga.

Clauses relatives aux cessions de parts:
agrément de tous les associés, quelle
que soit la qualifé du cetédonnaire.

La sociéé sera Immatriculée au RCS de
TARRES.

Pour avis et mention. Le Gérant

SELARL BAQUE - GIRAL

AYOCATS AU BARREAU DE TARRES 20 Piace de Vardun Tél.: 05.62.34.71.76 - Fax: 85.62.93.21.36 - contactübgayocat

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

D'immeuble six Commune de AGOS-VIDALOS (65)

u sumestina sia Constante de AGOS-VIDALIOS (ES)
La viente auro ileu le IEUDI S. RIVILET 2018 à 9 H 00 à l'audience des criées du
TRISUNAL DE GRANDE INSTANCE DE TARBÉS, au Palais de Justice de Indice ville,
rale et dichaire desdres audiences, sur plus offrant et demier enchéfisseur.
LA CONTROLLE DE TRANSCE, société anonyme à Directoire et Conseil de
Saviellance au capital de 131 400 718,00 e dont le siège social est six 19 nue
des CONTROLLES DE TRANSCE, société anonyme à Directoire et Conseil de
Saviellance au capital de 131 400 718,00 e dont le siège social est six 19 nue
de CONTROLLES DE TRANSCE d'AUTIE DE CONTROLLES DE SAVIENCE.

MCS PAUS,
Ayant pour Mocat la SEARL BAQUE - CIRAL

<u>BESIGNATION DU BIEN A VENDRE - MISE A PRIX</u>

the makon d'habitation avec terain attenant sis commune d'Agos-Vidalos
(65400), 82 Avenue du Lavedan, cadastrés rections C 163, C 355, C 358, C 359,
C 362 pour une contenance de 10 a 72 c.

MISE A PRIX (en un seul 100)

(TIENTE QUATRE MILLE EUROS)

OCCUPATION

CCUPATION

RECEPTION DES ENCHERES

RECEPTION DES ENCHERES
Les enchères seront repus exclusivement par l'intermédiaire d'un Avocat. Issorit
les enchères seront repus exclusivement par l'intermédiaire d'un Avocat. Issorit
au Barneau de l'ARBES. Tout acquéreur potentiel qui sochaitera possess les enchères devra présiablement déposer entre les mairs de son avocat un chèque
centifié ou un chèque de banque d'un montant de 1916s su la miss à prix à l'une
de garantie (avec minimum de 3.000,00 e- Articles R.322-40 et R.322-41 du Code des Procédies Chiés d'Écédution).
Pour tous renségnements complémentaires relatifs à la vente, consider le Cahler
des Conditions de Vente n° 17/01631 déposé au Gréfe du juge de Tévécntion
du TIBIUNAL DE CRANDE INSTÀNCE DE TARBES, ou Tardresser à Mattre Romain
GIRAL, Avocat poursulant la vente ou à tout autre Avocat du Barneau de TARBES.

VINIE. Par l'Intermédiake de la SAS GLGC, Huissies de Justice Associés à TARBES (65), 43 nue du Maréchal Foch, Tél : 05.62.44.31.70, le <u>MARDN 12 IUIN 2018 de 14</u> <u>130 à 15 H30 - Rendez-vous sur les Reux.</u> TARBES, le 21 MAI 2018

Maître Romain GIRAL, Avocat signé

TRANSFERT DE SIEGE

COCCINETTE

SCI au capital do 7700,00 Ruros 27 avenue François Mitterand, 65600 SEMEAC 444224026 R.C.S. Tarbes

Par décision en dale du 28/05/2018 li a été décidé de transférer le slège social de la société au 104 avenue jean jaurés, 65800 AURENHAN à compter du 28/05/2018 28/05/2018.

Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Tarbes,

SCI DU 43 BUE DE DUNKERQUE

SCI au capital de 15454,60 Euros 6 Part du Béam - 92210 COURREVOR 428781637 R.C.S. Hanter

Par décision en data du 14/05/2018 la dé été décidé de transfere le siège social de société au 28 Cours Gambetis, de la société au 28 Cours Gambetis, Salde ac et marier, d'est rappelé les ca-sactés de un marier, d'est rappelé les ca-ractés fiques sukantes; Objet : Administration exploitation lo-cation d'un immeuble sis 43 rue de doubteroue

dunkerque Durée : 99 ans

Durec: 59 ans Gérance: Monsieur Alain DECLOUX, demeurant 28 28 Cours Gambetta, Ré-sidence Foch, 65000 TARBES La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Turbes et sear racifée du Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre.

5CI DES QUATRE VALLEES

Sodété dvile humobilière Au capitil de 152,45 euros Siège sodal : 46 Boulevand du Martinet 6500 TABRES Modifié en 37 Boulevand du Martinet 5000 TABRES

65060 TARSES 420 442 493 RCS TARSES

- 410 442 453 RCS IMBRED
AUX termes d'une décition en date du
18-12-2017, les associés ont décidé de
18-12-2017, les associés ont décidé de
transière le sêge social du 46 Boulevard du Martinet 65000 TABBES 34 37
Bouleiller en conséquence l'arti-rts. Pour avis, La gérance,

COMMISSAIRE AUX COMPTES

SAURA SAINT MARTIN

Société à responsabilité limitée Au capital de 22 867,35 euros Siège social : 20 Route de Toulouse ESCOS BARBAZAN DEBAT 311 461 156 RCS TARRES

CESSION

Solvant acte sous seing priné en date du 30 avril 2018, 'enregistré su Services des Impôts de TARBES (65), le 3 mul 2018, bondreau 2018 à 0,0587, la sociéé DARTICUELONCUE, Société PARTICUELONCUE, Société PARTICUELONCUE, Société PARTICUELONCUE, Société PARTICUELONCUE, Société PARTICUELONCUE, Société PARTICUELONCUE, Société à responsabilité imble, su capital de 19 700 é, ayant son sêge social 23 la Serre, 65300 CLARENS, Inmatriculée au RCS de TRABES, sous le nuaviero 452 916 158, représentée par Madame Christiane DARTICUELONCUE, gérant, a cédé à la Société à reponsabilité COMPACINE, Société à responsabilité a cési à la Souéé ROUIJEE CHIAND LE COMPACINE, Société à responsabillé l'ambée au capital de 425,000 et dont le siège social est sis arivare de la Frome-nade, 31300 BOUIJOCINE SUN CESSE, Immaticatée au ICC de TOUIJOUSE, sous le numéro 324 309 392, représentée par Monsteur Aláin

sous le mariero 324 309 392, représentée par Montieur Alain BOUSES, gérant, un fonds de commercia de transports rendiers de voyageus, si et exploité sous le nom commercial de DARIGUELONGUE, su 23 la Serra, A CLABENS (63300), misyemanis le piúx de 121,500 et la prise de possession et l'exploitation effective par l'acquiferur ont êté fixées ut ler mal 2018. Les oppositions se-nont reques dans les dix jours de la de-nière en date des publications légales, auptès de la société BOUSEE Gérard et Cle, 130 Peynehitra, 65300 LANNE-MEZAN.

LOCATION GERANCE

La location gérance d'un fonds de commerce de café-débit de bolssonsressurant av 68 bis avenue Bobert Coll
65400 ARCELES GAZOST, frumstriculé
RCS Tarbes 820 197 2524 consentie à
CDS, 23 nes Sorbé 65400 ARGELES
GAZOST par Mr PINTAT Pierre Louis
10 nue Marcel Pagnol 30200
BACNOUS-SUR-CEZE prendra fin le 30
avril 2018

MANDATAIRE

LIQUIDATION JUDICIAIRE

SARLU DUAL CAFE

2 rue Larrey 65000 TARRES

A vendre fonds de commerce de bar-restaurant sis à Tarbes, 2 nue Lamey, connu sous le nom de "[ANIS". S'adresser à Maître Jean-Pierre ABBADIE, 7 et 3 nue Dembarrère, BP 20166 - 65001 TARBES Cedex.

LIQUIDATION DISSOLUTION

CDS.

23 Rue Sorbá 65400 ARGELES GAZOST .RCS 810 192 524

ICA GE. du 30 avell 2018 a décide la dissolution anticipée de la SOCIETE à dissolution anticipée de la SOCIETE à compter du 30 avell 2018 et sa mise en liquidation amitable sous le régime conventionnel. Elle a nommé liquidation amitable sous le régime conventionnel. Elle a nommé liquidation ICA NANAN, 23 nue Sondé 63400 ARCHES GAZOST qui sera le siège de la Biquitation et l'adresse de compositaines l'iréalisera les opérations de la liquida-

correspondance il rásisera les opérations de la liquida-tion de la société afin de parvenir à la clôture de celle-ci Les formalités seront accomplies au Tri-bunal de commerce de Tarbes. Pour avis Le liquidateur

ENQUETE PUBLIQUE

PREFECTURE DES HAUTES-PYRENEES

Dérivation des extra des sources da Pradicis et de Coumette de Praces et de Councite Instauration des périmètres de protection et des servitudes réglamentaire Courouse de LOUDENVIELLE

Le public est informé que, par an Le public est Informé que, par article préfectoral de ce jour, une enquêse publique préalable à la déclaration d'utilité publique de la défração des eaux des sources de Pradios et la Coumette alimentant la commune de Loudenvélle est à l'instauration des pel-imbitus de protection et des seyloudes réglementaires au profit de la commune de Loudenvélle, est oiveret du jeundi 14 juin au vendredi 29 juin 2018 loidus.

di 14 juin au vendredi 29 juin 2018 inclus. Toute information peut être demandée à la délégation départementale des Hautes-Pyrénées de l'Agence Régionale à la délégation départementale des Santié Occitaine - Contre de le santié - Cattaine - Contre de la celle de Santié Occitaine - Contre de la celle - Place Peuf - IP 1336 - 65013 Turbes Codedres oc dédés pagatières sonte Dit Le public pourra consider le dissaler et formuler ses observations sur le registre ouvert à la maité de loudernéelle, aux jours et heures d'ouverture des bureaux jours et heures d'ouverture des bureaux jours et heures d'ouverture des bureaux et y adeusser toute correspondance à M. Jean-Pieure MINIGIBLE, commissaire enquêteux qui tiendra ses permanences le jeud 14 juin 2018 de 9 h à 12 h, et le vendred 29 juin 2018 de 14 h à 17 h. Son rapport et ses condusions seront terrus à disposition du public pendant una n, à la maité et à la Priféréeutur (PA-le Environnement - Place Ch. de Gaulle 15013 Turbes ceder 9) et nuités or

tenus à disposition du public pendant un a, à la maine et à la Préfetture (Pòle Environnement - Place Ch. de Gautie
- 65013 Tarbes codes: 99 et publiés sur le siès internet des services de l'Eta, à
defenses wonbaubes-pyreness goardi(robrique » consultation du public » sous-subrique » épitorique des enquiétés déburées »).
In application des dépositions des articles L311-1 à L311-3 « R311-3 de R311-3 de code de l'exportation
pour cause d'utiliés publique, les personues intéresées autres que le proprétate, finsufraitées, les fermiers, les
contaies, cetts qui ont est droits d'exportation, des
cettes qui peuvent réclamer des des
tous qui peuvent réclamer des des
tous qui peuvent réclamer d'entre
tous qui peuvent réclamer de la sont tenue de la sont ten

CONSULTATION DU PUBLIC

PREFECTURE DES HAUTES-PYRENEES INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Code de l'Environnement Usre V. Titre fer concernant in eminde d'enregistrement d'un éleva porcin au titre de la rebrique 2102-2 de la nomenciature des installations

dassées présentée par l'EARL DE LASSERRE

Commune de LALAMME-TRIE

d'un élevage porcin, sur le territoire de la commune de IJAANNE-TIEG 6520), parcifie cadastrée n° 7 sections C et parcifie cadastrée n° 1 et 2, section parcifie cadastrée n° 1 et 2, section ZB. Le dussier sera déposé du 18 juin au 16 juile 2018 froitus, à la mairie de LIAANNE-TIEL. Pendrant la durée de cette consultation, et public poura prendre commissance du dossier et formuler ses observations:

ions : - sur un registre ouvert à cet effet, en nairie de Lalanne-Tife lieu d'implanta-ion du projet, le mardi de 13H00 à

orius. ou en s'adressant à la Préfète des Ob en 1 sentement et le riette un Hauter-Pyrénées pur courrier, Service de la coordination des politiques pu-bliques et de l'appui territorial, pôle en-vironnement et procédures publiques, ou par voie électronique : pref-environ-nament@hautes-pyrenees.gouv.ir, avant la fin du délai de consultation du

avant la nou dellar de compilation du public.

Le dousier sera également consultable.

Le dousier sera également consultable sor le site internet des services de l'État à l'adresse syricente ; bittpe/fivence/suricente ; bittpe/fivence/suricente ; bittpe/fivence/suricente, syricente ; bittpe/fivence/suricente, de l'adresse prendra un arrêté pré-fication d'enregistrement, éventueil-sières, ou un arrêté pré-fication d'enregistrement, éventueil-lières, ou un arrêté présectoral de refus, ment assorti de prescriptions puricu-lières, ou un arrêté présectoral de refus, ou engagera une instruction de la de-mande selon la procédure d'autorita-tion, auxilier de écude d'impart, étude de dangues et enquête publique.

de uniges et enquete pronque. La Préfète, Four la Préfète et par délégation, Le Secrétaire Général, signé : Samuel BOUJU

TRIBUNAL

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE TARBES

DE COMMERCE DE TARBES
Conformémies aux disponitions de Verticle 8.643-6 de code de commerce,
Me Français LEGANAD, Regidateur (Ldicialre de TENTESPRIS HELIANTHE a
déponé au CRESTANO, Regidateur (L25/04/2018, Férat de colocolón des
refencies admis, consécutif à la vente:
Commencie de Legande de Commencie de Legande de LOURIDES ASTONIO 3-5 nos Bernadette
Sondirous et 2 nos Mappas, cadastré
section CENTES 208 et 277.
En conséquence les créanciers des ambassadeurs IRLIANTHE peuvent

En conséquence les créanciers des am-bassadeurs HELIANTHE peuvent contester cet état dans le délai de 30 jours à compter de l'insertion à paraître au BODACC par déclaration au Greffe du Tribunal de Grande Instance de Tarbes.

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE TARBES

DE TARBES

Jugement du Tribunal de Grande Insance de TARBES en chte du 22 mai
2018 pronogant l'autre du 22 mai
2018 pronogant l'autre du 22 mai
2018 pronogant l'autre d'une
procédure de legodation judiciaire à
l'égand de la SCH POITE SARV ELISABETH siège sis 17 me du Révérent Péré
de Foucaudé 65100 LUNEDES, RCS 391
546 S-46 TARBES, Activité : Arquisition
et exploitaire n'immensible, date de
cessation des paiements : 23 mai 2018
et désignant comme figuidebre judiciaire : Me J.P. ABANDE demeurant 1-3
me Dembarrhee 55000 TARBES, Les décharations de créances sont à dépose
turn les 2 mois suivants la publication
du jugement d'ouverture ais BOOACC
auptes du leçuidater désigné.

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur départemental des fi-nances publiques de Haute-Garonne, Domaine GPP, Créé Advinistrative Bât C 31074 Touloure coèse, constaur de la succession de Meme MERLE HENNET-TE décédée le OUJUS/2011 à ST PE DE BKGORE (65) a établi le compte de la succession qui sem adressé tudrieure-ment au TÇI. RÉC 0316403718.

LE SAVIEZ-VOUS ?

H

Avec Actulegales.fr, vous surveillez la publicité légale de plus de 2 millions d'entreprises et fonds de commerce.

ele.

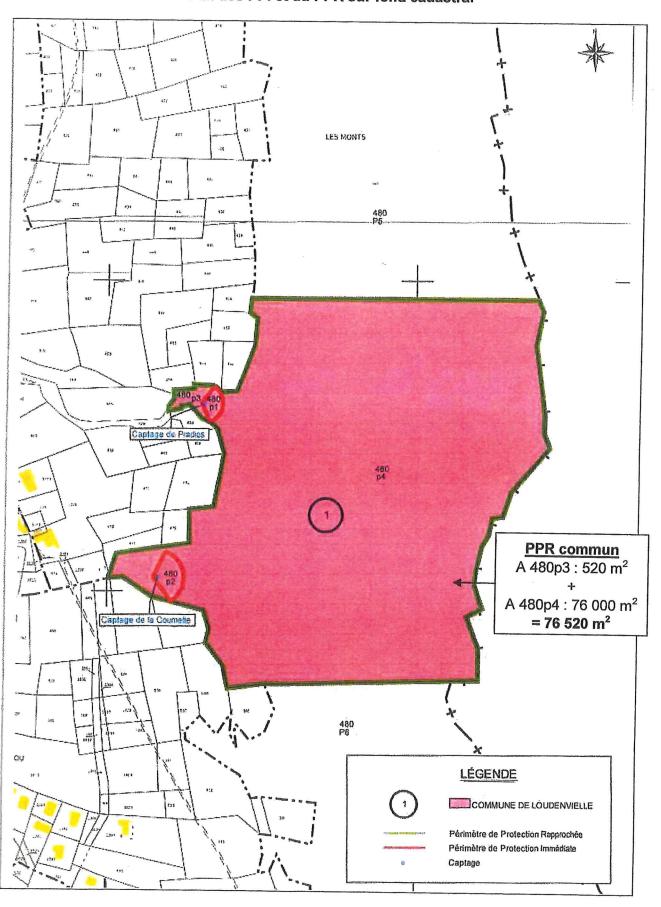
Actulegales.fr menterer # iniciegale

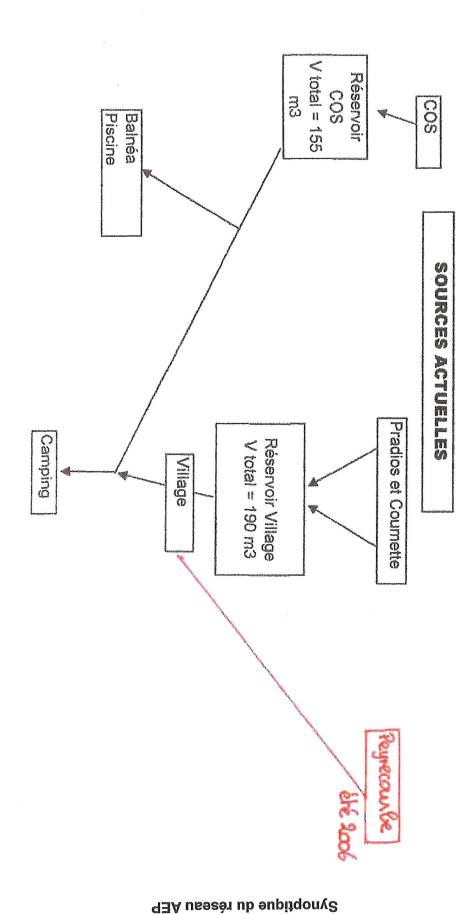
Vos annonces

judiciaires & légales.

Une seule adresse: ajl@lasemainedespyrenees.fr

Pan des PPI et du PPR sur fond cadastral





13

™ - B – CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR



ENQUETE PUBLIQUE

DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE

POUR LA MISE EN PLACE DES PERIMETRES DE PROTECTION

ET VALANT DECLARATION DE PRELEVEMENT AU TITRE DE LA LOI
SUR L'EAU

COMMUNE DE LOUDENVIELLE



1. RAPPELS SOMMAIRES

L'objet de la présente enquête publique est que le prélèvement et l'utilisation de l'eau des sources de Pradios et de Coumette, exploitées par la commune de Loudenvielle, soient autorisés et déclarés d'utilité publique par arrêté préfectoral (articles L.214-3 du Code de l'Environnement et L. 1321-7 du Code de la Santé Publique et R. 214-1 du Code de l'Environnement pour les rubriques 1.1.1.0 et 1.1.2.0), ce dernier instituant par ailleurs la mise en place des périmètres de protection règlementaires et édictant les servitudes et recommandations spécifiques qui y sont attachées.

Le programme de mise en conformité des périmètres de protection des deux sources de Pradios et Coumette sur la commune de Loudenvielle sera mis en œuvre dès la signature de l'arrêté préfectoral de déclaration publique et devra être achevé dans les meilleurs délais, si possible dans les deux ans après la signature de cet arrêté.

Le 19 mars 2018, la Préfète des Hautes-Pyrénées demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique concernant :

« La protection des sources de Pradios et du Coumette sur le territoire de la commune de Loudenvielle »

Par décision du 23 mars 2018 n° E18000058/64, le Président du Tribunal Administratif de Pau, a désigné Jean Pierre Mengelle, en qualité de commissaire enquêteur pour mener l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

L'arrêté n° 65-2018-05-28-1 du 28 mai 2018 précise les modalités de l'enquête publique.

L'affichage sur les deux tableaux prévus à cet effet, à la date du 30 mai et jusqu'à la fin de l'enquête, et les deux insertions dans les journaux locaux (La Nouvelle République et la Semaine des Pyrénées) ont participé à la bonne information du publique. On peut ajouter les délibérations du Conseil Municipal relatifs aux sources de Pradios et de Coumette.

Deux permanences ont été prévues :

Le jeudi 14 juin 2018 de 9 heures à 12 heures Le vendredi 29 juin 2018 de 14 heures à 17 heures.

Bon climat. Acceptabilité sociale pour cette enquête, car personne ne s'est déplacé, aucune observation, donc. Logique, car il s'agit surtout d'une régularisation, les deux sources fonctionnent depuis 1974 et hormis deux épisodes en 2002 et 2006, elles n'ont connu aucun problème.

L'enquête publique a été clôturée le vendredi 29 juin, en présence du maire, qui a remis au commissaire enquêteur le dossier et le registre.

2. FONDEMENTS DE LA REFLEXION

Après l'étude du dossier

Après les consultations auprès de l'ARS, de la CACG, de la DDT

Après la visite des deux captages

Après les entretiens avec l'agent administratif et le maire de la commune

Après la vérification de la décision du conseil municipal en date du 26 mars 2013

Après la lecture de l'avis favorable de la Sous-Préfète d'Argelès-Gazost Sous-Préfète de Bagnères de Bigorre, par intérim.

Considérant :

- L'absence de participation du public
- L'acceptabilité sociale du projet et non pas l'indifférence de la population
- La nécessité d'un tel projet afin d'en assurer les objectifs prioritaires (éviter les pollutions, distribuer une eau de qualité et assurer un approvisionnement pérenne)
- Le but essentiel en direction de la population
- L'absence d'un fichier sanitaire des sources de Loudenvielle
- La présence par contre d'un logiciel « winfluid » inséré dans le mémento sur les châteaux d'eau, outil intéressant où le fichier sanitaire peut y trouver sa place. Le dernier paragraphe aide à comprendre les connexions entre les différents châteaux
- L'anticipation de la commune pour les demandes en approvisionnement en eau, en lien avec sa politique agressive en matière d'expansion
- Le futur PPR (Plan de Prévention des Risques)
- La réactivité de la commune lors d'incident touchant un réservoir
- L'absence d'incidences de ce projet sur les sites Natura 2000
- L'articulation avec les documents d'urbanisme
- La compatibilité du projet avec le SDAGE
- Le vote à l'unanimité du Conseil Municipal pour ce projet
- La bonne marche de l'enquête publique
- La communication du dossier
- La clarté de ce dossier
- Les publications légales effectuées
- L'affichage en mairie
- La richesse des entretiens avec le maire et son agent
- L'extrême attention portée par la commune sur l'élément « eau »
- La volonté de la commune d'une bonne gestion de l'eau.

Notant:

- Le nombre faible de servitudes proposées en 2008 par l'hydrogélogue

Proposant:

 L'ajout de nouvelles servitudes proposé par le commissaire enquêteur dans la rubrique « analyse des observations »

3. AVIS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR



Le commissaire enquêteur émet un « AVIS FAVORABLE » à la déclaration d'utilité publique pour la dérivation des eaux des sources Pradios et Coumette et l'instauration des périmètres de protection et des servitudes réglementaires au profit de la commune de Loudenvielle et valant déclaration de prélèvement au titre de la loi sur l'eau.



Le commissaire enquêteur émet un « AVIS FAVORABLE » à la dérivation des eaux des sources Pradios et Coumette et l'instauration des périmètres de protection et des servitudes réglementaires au profit de la commune de Loudenvielle et valant déclaration de prélèvement au titre de la loi sur l'eau.

RECOMMANDATIONS

- Tenir à jour le fichier sanitaire qui peut être inclus dans le mémento sur les châteaux d'eau
- Ajouter à la liste des servitudes, les nouvelles interdictions.
- Faire respecter le guide de bonnes pratiques sylvicoles dans les deux PPI et le PPR commun

Le commissaire enquêteur

Azereix, le 16 juillet 2018

Jean Pierre Mengelle